



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-31

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 30 janvier 2026</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement</b>	<b>N° 2026-31</b>

---

**Contrat de plan Etat Région 2021-2027 - Participation financière de Bordeaux Métropole au schéma sûreté-sécurité du domaine universitaire - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est compétente depuis 2015 en matière de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche. Dotée depuis 2016 d'une stratégie d'intervention dans ce domaine, la Métropole exerce pleinement cette compétence en complémentarité avec l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine, chef de file dans ce domaine.

**1. Le Contrat de plan Etat Région 2021-2027 (CPER) et son volet enseignement supérieur, recherche et innovation**

Le CPER 2021-2027 constitue un cadre de priorités partagées en matière d'investissement et de développement des sites d'enseignement supérieur et de recherche et a vocation à financer des projets structurants des établissements sur des priorités stratégiques territoriales conjointement.

Le soutien aux opérations couvre 8 axes d'intervention : améliorer la réussite et la qualité de vie des étudiants, moderniser les espaces d'enseignement, moderniser les espaces de recherche, acquérir des équipements scientifiques, bâtir une infrastructure numérique mutualisée, renforcer les écosystèmes d'innovation, renforcer les liens science-société, développer les projets pluridisciplinaires en sciences humaines et sociales.

14 projets ont été retenus pour faire l'objet d'un cofinancement métropolitain dans le cadre d'un dialogue avec l'Etat, la Région et les établissements, représentant un investissement total prévisionnel de 30 M€. Sur la dimension vie de campus, un des projets retenus consiste à renforcer la sûreté et la sécurité sur le domaine universitaire de Pessac-Talence-Gradignan.

**2. Projet de déploiement d'un schéma directeur sûreté-sécurité du domaine universitaire**

**Contexte**

Depuis près de 15 ans, à travers les grands investissements de l'Opération campus Bordeaux, les établissements universitaires et Bordeaux Métropole agissent conjointement pour faire du domaine universitaire de Pessac-Talence-Gradignan un espace de ville à part entière. Ce campus de 235 hectares, en cœur de métropole, est le premier site d'enseignement supérieur et de recherche du territoire avec 12 établissements et près de 60 000 étudiants.

Par une action volontariste de la Métropole et des établissements dans le cadre de l'Opération Campus, le campus est aujourd'hui un espace ouvert à tous et tout au long de

l'année, proposant du mobilier urbain et récréatif, de larges espaces verts et arborés, un grand nombre d'installations sportives rénovées et de qualité utilisées par la communauté universitaire et par des clubs et associations sportives du territoire (publics non étudiants), et qui accueille des évènements culturels à destination d'un large public (Festival Arts & Sciences, concerts...). Le domaine universitaire est également un lieu de vie pour près de 9300 étudiants qui y habitent.

Ce campus occupe une place particulière au sein de la métropole, par sa taille et sa fréquentation, mais également la nature des activités sensibles menées dans les laboratoires scientifiques (Zone à Régime Restrictif, zones ATEX, animaleries, installation nucléaires, laboratoires chimiques). Il fait régulièrement l'objet d'intrusions dans des bâtiments, de dégradations des espaces publics, mais également d'agressions et d'atteintes à la personne.

Par conséquent, ce territoire fait l'objet d'une surveillance particulière, assumée par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics, afin d'assurer la sécurité des personnes qui le fréquentent.

### Description du projet

Dans la logique d'ouverture portée par l'Opération campus, et alors que les projets d'aménagement financés par la Métropole sont en cours de finalisation, il s'agit d'accompagner l'Université de Bordeaux et l'Université Bordeaux Montaigne dans le déploiement d'un Schéma sûreté-sécurité (SDSS) afin de prévenir, autant que faire se peut, les problèmes sur ce territoire. L'objectif est de permettre à chacun d'y circuler librement, profiter des aménagements, des espaces verts et des équipements dans un niveau de sûreté et sécurité optimal.

Les principaux éléments constitutifs du projet sont :

- l'élaboration d'un SDSS inter-établissement (Université de Bordeaux),
- la réalisation de premières actions jugées prioritaires portant sur la sécurisation de périmètres précis (action 1) et le déploiement d'équipements dédiés à la sécurité des personnes (action 2).

#### Action 1 : sécurisation d'un campus ouvert sur la ville

Il s'agit de répondre aux menaces potentielles par des moyens de protection des personnes et des biens. Cela se traduit par la mise en place d'un pilotage de la stratégie sécurité-sûreté et le déploiement d'actions liées à l'aménagement et à la sécurisation (portiques, barrières anti-voiture bâlier, fortifications).

#### Action 2 : installation d'équipements dédiés aux personnes

Il s'agit du déploiement de systèmes de vidéoprotection et de contrôles d'accès pour soutenir, informer et réagir face à une menace et filtrer les pieds de bâtiments sensibles par un contrôle d'accès, ainsi que d'un maillage de Totems « défibrillateurs extérieurs » en libre-service permettant à des Sauveteurs Secouristes du Travail ou des témoins non-formés d'accéder à ces appareils.

*Une présentation détaillée figure en annexe 1 des conventions de financement annexées à la présente délibération.*

### Budget prévisionnel

L'Université de Bordeaux et l'Université Bordeaux Montaigne portent chacune une partie du déploiement de ce schéma et des actions spécifiques sur leurs fonciers (en tant que propriétaires ou affectataires).

Le coût total de ce projet est estimé à 2 567 900 €, avec une participation de Bordeaux Métropole à hauteur de 725 000 € répartie entre les deux établissements :

- 471 250 € à l'Université de Bordeaux, pour un projet estimé à 1 667 900 €,
- 253 750 € à l'Université Bordeaux Montaigne, pour un projet estimé à 900 000 €.

Chaque établissement assume le financement du reste des projets sur ses fonds propres.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

## **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point I-1°-e,

**VU** la délibération n°2016-425 du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,

**VU** le Contrat de plan Etat Région 2021-2027 signé le 10 juillet 2023,

**VU** la délibération n°2023-508 du Conseil de Bordeaux Métropole du 1er décembre 2023 relative à l'approbation du contrat territorial du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027,

**VU** la demande de subvention n°2025-00548 en date du 18 avril 2025 adressée à Bordeaux Métropole par l'Université de Bordeaux,

**VU** la demande de subvention n°2026-00436 en date du 12 décembre 2025 adressée à Bordeaux Métropole par l'Université Bordeaux Montaigne,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le projet de schéma directeur sureté-sécurité du domaine universitaire porté par l'Université de Bordeaux et l'Université Bordeaux Montaigne participe aux orientations stratégiques de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur et de recherche, en contribuant notamment à l'ouverture de l'université et des campus sur la ville et ses habitants, et répond aux engagements pris par Bordeaux Métropole dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de 471 250 € en faveur de l'Université de Bordeaux pour le déploiement du schéma directeur sureté-sécurité du domaine universitaire Pessac-Talence-Gradignan dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,

**Article 2 :** d'attribuer une subvention de 253 750 € en faveur de l'Université Bordeaux Montaigne pour le déploiement du projet sureté-sécurité du domaine universitaire Pessac-Talence-Gradignan dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,

**Article 3 :** d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer les conventions ci-annexées, précisant les conditions des subventions accordées, ainsi que tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération,

**Article 4 :** d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal en cours d'exercice et suivants, chapitre 204, article 2324, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------